

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	193 645	193 645			171	0,00
Fonds commercial	980 000		980 000	20,00	980 000	19,30
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions					13 792	0,27
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 419	2 419			124	0,00
Autres immobilisations corporelles	225 013	128 995	96 018	1,96	94 603	1,86
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes					86 250	1,70
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations					690 921	13,61
Créances rattachées à des participations					269 100	5,30
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	66 701		66 701	1,36	64 261	1,27
TOTAL (I)	1 467 778	325 059	1 142 718	23,32	2 199 221	43,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	300		300	0,01		
Clients et comptes rattachés	2 437 925	200 237	2 237 688	45,66	1 875 391	36,94
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	39 779		39 779	0,81	29 964	0,59
. Personnel	2 766		2 766	0,06	33	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 723		25 723	0,52	43 553	0,86
. Autres	476 081		476 081	9,71	4 788	0,09
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	277 200		277 200	5,66	397 200	7,82
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	129 244		129 244	2,64	183 690	3,62
Charges constatées d'avance	568 982		568 982	11,61	342 718	6,75
TOTAL (II)	3 958 000	200 237	3 757 763	76,68	2 877 337	56,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 425 777	525 296	4 900 481	100,00	5 076 559	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	126 000	2,57	126 000	2,48
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	12 600	0,26	12 600	0,25
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	897 084	18,31	758 060	14,93
Résultat de l'exercice	803 658	16,40	139 024	2,74
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 839 342	37,53	1 035 684	20,40
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 422 132	29,02	1 953 380	38,48
. Découverts, concours bancaires			81	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	271 819	5,55	998 413	19,67
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			1 125	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	937 501	19,13	914 990	18,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	107 247	2,19	71 968	1,42
. Organismes sociaux	111 802	2,28	64 697	1,27
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 409	0,44	21 684	0,43
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	36 011	0,73	13 329	0,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	153 219	3,13	1 209	0,02
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 061 140	62,47	4 040 875	79,60
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 900 481	100,00	5 076 559	100,00

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 900 481,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 803 657,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2025 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
 - immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Le chiffre d'affaires est appréhendé dans les comptes de la société au fur et à mesure de la réalisation des prestations, valorisées sur la base de comptes rendus d'activité mensuels établis par les différents intervenants chez les clients.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée en fonction de leur valeur d'utilité (PCG - art 332-3) et aucune provision pour dépréciation des titres immobilisés n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Amortissement du fonds de commerce

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Les modifications introduites dans le PCG sont applicables aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

En conséquence, les éléments constitutifs du fonds commercial de l'entité ne présentent pas de durée d'utilisation limitée.

Dès lors, la présomption de durée d'utilisation non limitée ne tombe pas et ne positionne pas l'entité dans le cadre de l'amortissement du fonds de commerce.

Un test de dépréciation a été pratiqué et a confirmé que la valeur actuelle du fonds de commerce correspond au moins à la valeur inscrite au bilan.

Indemnités de fin de carrière

Du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des salariés, aucune provision pour indemnités de fin de carrière n'est comptabilisée

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Continuité de l'exploitation

La société 26 ACADEMY bénéficie du soutien financier de la société Mère ZEHAVI détenant 100% du capital.

Abandon de compte courant

En date du 31/12/2022, la société Mère ZEHAVI a consenti un abandon de créance à caractère financier d'un montant de 405 000 assortie d'une clause de retour à meilleur fortune.

Cette clause retour à meilleur fortune, constituant un engagement donné de la part de la société 26 ACADEMY à la société ZEHAVI, a été actionnée en 2024 et s'est traduit dans les comptes de la société par une charge exceptionnelle de 405 000 €.

Cession de titres de participation

L'opération de cession sur les titres de la filiale KAGILUM a généré un produit exceptionnel de 695 856 € et une plus-value de 4 935 €.

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

La société 26 ACADEMY est détenue à hauteur de 100% par la société ZEHAVI, ayant son siège social au 17 rue d'Orléans - 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculé au RCS de NANTERRE sous le numéro 852 962 356 et est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2021.

EVENEMENT POST CLÔTURE

Litige commercial avec un prestataire de service

La société 26 ACADEMY avait signé un devis n° 2021-99 daté du 25 février 2021 avec la société ALEGRIA correspondant au développement de l'application métier 26ACADEMY avec une date de livraison maximale au 14 juin 2021.

Pour autant, l'application de gestion de la relation client n'était jamais livrée par la société ALEGRIA à la société 26 ACADEMY, qui se conformait elle à ses obligations contractuelles. Plus encore, il apparaît que seulement une minorité des fonctionnalités prévues lors de l'audit étaient effectivement développées et qu'elles ne correspondent pas, en tout état de cause, aux spécificités opérationnelles.

Il en résulte, pour la société 26 ACADEMY, un préjudice majeur constitué :

- Du coût de maintien en place de son ancien outil, qui avait vocation à être remplacé par l'outil développé par la société ALEGRIA dès le 14 juin 2021 ;
- Du coût des heures consacrées par ses salariés, depuis plus d'un an et demi, au développement de l'outil ;
- Du coût des prestations externes qui lui ont été facturées pour pallier les dysfonctionnements de la société ALEGRIA ;
- De la perte de chance de disposer, depuis le mois de juin 2021, d'un outil plus performant.

En tout état de cause, les spécifications qui ont été déterminées lors de l'audit de janvier 2021, soit il y a deux ans, ne sont plus adaptées aux besoins de la société 26 ACADEMY, qui exerce son activité dans un domaine éminemment évolutif.

Conformément aux stipulations contractuelles, la société ALEGRIA est redevable à l'égard de la société 26 ACADEMY, toujours à la date de la présente mise en demeure du 30 décembre 2022, d'un montant de 396.428 euros de pénalités de retard.

Cette créance est contestée par la société ALEGRIA et n'a fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation dans les comptes de la société.

Le mercredi 22/01/2025, le tribunal de commerce de Paris a condamné en premier ressort la SAS ALEGRIA.TECH au paiement de sommes pour un total de 222.000 euros. Cela a conduit à la constatation d'une charge exceptionnelle de 260 678 €.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 467 778 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 173 645			1 173 645
Immobilisations corporelles	316 460	66 573	155 601	227 432
Immobilisations financières	1 024 282	43 422	1 001 003	66 701
TOTAL	2 514 387	109 995	1 156 604	1 467 778

Amortissements et provisions d'actif = 325 059 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	193 474	171		193 645
Immobilisations corporelles	121 691	79 074	69 351	131 414
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	315 165	79 245	69 351	325 059

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels - creation supports	180 853	180 853	0	2 ans
Logiciels - creation supports hors	12 792	12 792	0	2 ans
Fonds commercial	980 000	0	980 000	Non amortiss.
Materiel & out. industriels	2 419	2 419	0	5 ans
Install.gene.agenc.amenag.div	78 027	17 812	60 215	de 3 à 10 ans
Mat de bureau et informatique	96 860	92 001	4 859	de 1 à 3 ans
Mobilier	50 126	19 181	30 944	10 ans
Av acompte immo en cours	0	0	0	Non amortiss
TOTAL	1 401 077	325 059	1 076 018	

Etat des créances = 3 617 956 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	66 701		66 701
Actif circulant & charges d'avance	3 551 256	3 551 256	
TOTAL	3 617 956	3 551 256	66 701

Provisions pour dépréciation = 200 237 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	146 540	53 697			200 237
Comptes financiers					
TOTAL	146 540	53 697			200 237

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 088 145 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 088 145
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	1 088 145

Charges constatées d'avance = 568 982 E

Les charges constatées d'avance sont composées :

- Achat Leads & Référencement internet	=	383.515 euros
- Téléphonie	=	19.623 euros
- Achats licences _ 360Learning	=	68.200 euros
- Assurance et abonnement	=	26.080 euros
- Loyer	=	71.564 euros

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 126 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	1260,00	126 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	1260,00	126 000

Etat des dettes = 3 061 140 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 422 132	552 202	869 930	
Dettes financières diverses	271 819	271 819		
Fournisseurs	937 501	937 501		
Dettes fiscales & sociales	276 468	276 468		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	153 219	153 219		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 061 140	2 191 210	869 930	

Charges à payer par postes du bilan = 526 389 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	3 902
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	220 759
Dettes fiscales & sociales	148 509
Autres dettes	153 219
TOTAL	526 389

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 8 811 829 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	8 811 829	100,00 %
TOTAL	8 811 829	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 271 819 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 967 230		1 967 230
Résultat financier	-42 746		-42 746
Résultat exceptionnel	-849 007		-849 007
Participation des salariés			
TOTAL	1 075 477	271 819	803 658

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Détail des charges exceptionnelles

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
671000 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
671100 - Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)		
671200 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	12 455	20 355
671300 - Dons, libéralités		
671400 - Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
671500 - Subventions accordées		
671700 - Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
671800 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
672000 - Charges sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	806 023	0
Sous total	818 478	20 355
Sur opérations en capital		
675000 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
675100 - Immobilisations incorporelles		
675200 - Immobilisations corporelles		
675600 - Immobilisations financières	690 921	
675800 - Autres éléments d'actif		
678000 - Autres charges exceptionnelles		
678100 - Malis provenant des clauses d'indexation		
678200 - Lots		
678300 - Malis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et obligations émises par elle-même		
678800 - Charges exceptionnelles diverses		
Sous total	690 921	0
Reprises sur provisions, transfert de charges		
687000 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles		
687100 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	47 632	
687200 - Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)		
687250 - Amortissements dérogatoires		
687300 - Dotations aux provisions réglementées (stocks)		
687400 - Dotations aux autres provisions réglementées		
687500 - Dotations aux-provisions exceptionnelles.		
687600 - Dotations aux dépréciations exceptionnelles		
Sous total	47 632	0
TOTAL GENERAL	1 557 032	20 355

Détail des produits exceptionnels

	N	N-I
Sur opérations de gestion		
771000 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
771100 - Pénalités sur marchés (et débits perçus sur achats et ventes)		
771300 – Libéralités perçues		
771400 – Rentrées sur créances amorties		
771500 - Subventions d'équilibre		
771700 – Dégrèvement d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
771800 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
772000 - Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	12 169	
Sous total	12 169	
Sur opérations en capital		
775000 – Produits sur cessions d'éléments d'actif cédés		
775100 - Immobilisations incorporelles		
775200 - Immobilisations corporelles		
775600 - Immobilisations financières	695 856	
775800 - Autres éléments d'actif		
777000 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
778000 - Autres produits exceptionnels		
778100 - Bonis provenant des clauses d'indexation		
778200 - Lots		
778300 - Bonis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et obligations émises par elle-même		
778800 - Produits exceptionnels divers		
Sous total	695 856	
Dotations aux amortissements et provisions		
787000 - Reprises sur provisions et dépréciations		
787200 - Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)		
787250 - Amortissements dérogatoires		
787260 - Provision spéciale de réévaluation		
787270 - Plus-values réinvesties		
787300 - Reprises sur provisions réglementées (stocks)		
787400 - Reprises sur autres provisions réglementées		
787500 - Reprises sur provisions exceptionnelles		
787600 - Reprises sur dépréciations exceptionnelles		
797000 - Transferts de charges exceptionnelles		
Sous total	0	
TOTAL GENERAL	708 025	

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	18 600
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	18 600

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	29	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	30	0

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 088 145 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(41810000000)	1 088 145
TOTAL	1 088 145

Charges constatées d'avance = 568 982 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	568 982
TOTAL	568 982

Charges à payer = 526 389 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus sur emprunts(16884000000)	3 902
TOTAL	3 902

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parvenue(40810000000)	220 759
TOTAL	220 759

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision pour congés payés(42820000000)	58 288
Personnel - charges à payer(42860000000)	21 642
Charges soc sur congés payés(43820000000)	26 386
Organismes sociaux - charges à payer(43860000000)	9 754
Taxe d'apprentissage(44810000000)	1 278
Akto(44820000000)	9 945
Cvae(44860000000)	8 264
Taxe sur les salaires(44861000000)	12 952
TOTAL	148 509

Autres dettes	Montant
Clients - avoirs à établir(41980000000)	153 219
TOTAL	153 219

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes				31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice				12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
a) Capital social				126 000	126 000	126 000	126 000	126 000
b) Nombre d'actions émises				100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions								
a) Chiffre d'affaires hors taxes				8 811 829	4 479 762	7 669 343	10 690 965	5 853 800
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions				1 117 481	420 150	134 800	1 105 537	1 217 943
c) Impôt sur les bénéfices				271 819	52 154	(3 000)	272 878	333 324
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions				899 662	367 996	137 800	832 659	884 619
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions				803 658	139 024	1 176	756 851	874 819
f) Montants des bénéfices distribués				0	0	0	959 000	70 000
g) Participation des salariés								
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements				8 996	3 679	1 378	8 327	8 846
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions				8 036	1390	12	7 569	8 748
c) Dividende versé à chaque action				0	0	0	9 590	700
a) Nombre de salariés				30	18	32	23	9
b) Montant de la masse salariale				1 504 177	851 885	1 507 693	1 050 771	258 715
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux				505 814	265 232	527 022	360 705	79 812

Observations complémentaires

TABLEAU I
RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	EN euros	EN %	EN euros	EN %
1 - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
ENTREPRISES	210 540 €	2,37%	157 737 €	3,59%
ETAT	5 399 €	0,06%	- €	
COLLECTIVITES LOCALES	- €		- €	
ETABLISSEMENTS PUBLICS	- €		- €	
ENTREPRISES VIA FONGECIF.	- €		- €	
OPCA	61 678 €	0,69%	- €	
CPF	8 179 070 €	91,90%	4 046 995 €	92,30%
PARTICULIERS	- €		- €	
SOUS-TOTAL I	8 456 687 €	95,02%	4 204 732 €	95,90%
2 - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
INSTANCES EUROPEENNES	- €	0%	- €	0%
ETAT – France TRAVAIL	169 462 €	1,90%	42 586 €	0,97%
REGIONS	7 898 €	0,09%	- €	
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	- €		- €	
SOUS-TOTAL II	177 360 €	1,99%	42 586 €	0,97%
3 - AUTRES				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	- €	%	- €	%
AUTRES RESSOURCES contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	266 022 €	2,99%	136 954 €	3,12%
SOUS-TOTAL III	266 022 €	2,99%	- €	3,12%
TOTAL DES RESSOURCES	8 900 069 €	100%	4 384 272 €	100%

TABLEAU II
DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N - 1	
	en euros	%	en euros	%
Diplômantes *(1)	236 000 €	2,65%	- €	0%
Perfectionnement professionnel et qualifiant*(2)	8 664 069 €	97,35%	4 384 272 €	100%
Insertion sociale	0	0	0	0
Total	8 900 069 €	100%	4 384 272 €	100%

(1) diplômes nationaux, titres homologués

(2) certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

TABLEAU III
CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Convention	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
NEANT				

26 ACADEMY
Société par Actions Simplifiée
au capital de 126 000,00 Euros
Siège social : 17 RUE D'ORLEANS
92200 NEUILLY SUR SEINE

R.C.S : 830 697 942

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025

Le Trente juin Deux Mille Vingt Cinq à Dix heures,

ZEHAVI, société à responsabilité limitée au capital de 918.000 euros dont le siège social est situé au 57, Boulevard du Commandant Charcot 92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 852 962 356, représentée par son Président, Monsieur David TROJMAN, associé unique de la **SAS 26 ACADEMY**, détenant 100 actions, s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de son Président.

L'Associé unique a été régulièrement convoqué.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique.

Monsieur Hervé TORDJMAN, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur David TROJMAN, préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associé unique sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, l'associé unique prend les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Décision n°1

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 803 657,98 Euros**.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n°2

L'Associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 803 657,98 Euros**.

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **897 083,66 euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 700 741,64 euros**.

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de **1 700 741,64 euros**, de la façon suivante :

- Dividendes pour un montant de **1 700 000 euros**,
- Autres réserves pour un montant de **741,64 euros**.

Rappel des dividendes distribués

L'Associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2023	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2022	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2021	NEANT	NEANT	NEANT

Décision n°3

Les mandats de Monsieur Hervé TORDJMAN commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Laurent HAOUZI commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration, l'Associée unique décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Décision n°4

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

SAS ZEHAVI

Représentée par Monsieur David TROJMAN

